

Salle de presse

Modification de l'offre des portefeuilles Diapason et des portefeuilles Diapason Retraite détenus dans un compte enregistré - 27 mai 2013

Depuis le 10 mai 2013, les portefeuilles Diapason et les portefeuilles Diapason Retraite, détenus dans un régime enregistré, tel un REER, un CELI ou un FERR, ont connu une simple modification de structure. Précédemment structurés en programme de répartition d'actif, ces portefeuilles sont offerts en fonds de fonds.

Que signifie ce changement?

Au lieu de détenir directement des parts dans des fonds de portefeuille Diapason ou de portefeuille Diapason Retraite, le détenteur possède des parts d'un seul fonds qui lui comporte plusieurs fonds de placement. Ce changement n'a eu aucun impact fiscal, car il touche uniquement les portefeuilles Diapason et Diapason Retraite détenus dans un compte enregistré. De plus, la tarification n'a aucunement été changée.



Quels sont les avantages de cette modification?

Les portefeuilles Diapason et Diapason Retraite sont à présent rééquilibrés en continu selon l'évolution des marchés, plutôt qu'à chaque trimestre. De plus, certaines sections du relevé de placement sont allégées.

Pour tout renseignement supplémentaire, consultez le [Questions & Réponses](#) ou encore contactez votre conseiller de Desjardins.